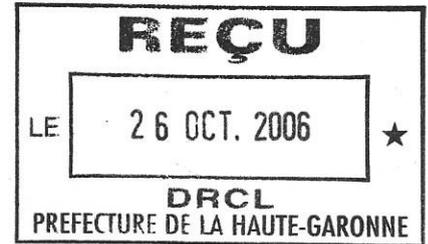


M A I R I E
d e
L E G R E S
31480

téléphone-fax 05.61.85.60.11

e-mail mairie.le-gres@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille six, le vingt octobre
à 21 heures

le Conseil Municipal de la commune de LE GRES s'est réuni sous la présidence de Jacques DEBANS, Maire.

Etaient présents : Mme RUFU, MM MIAU, BERNARD, JULIAN, SOTOM, Melle BARTHE

Excusé : M. ALDEBERT

OBJET : TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du Code Général des Impôts permettant aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe concerne les cessions intervenues à compter du 1^{er} janvier 2007 et se cumule avec l'imposition des plus-values immobilières des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité l'institution d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.
- décide de son application à compter du premier février deux mille sept.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jacques DEBANS

Certifié exécutoire : 23 octobre 2006
Affiché le 23 octobre 2006
Expédié en Préfecture le 23 octobre 2006